



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse
Cunsigliu Economicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
Du Mardi 27 septembre 2022 à 13h30
Présentiel (Salle des délibérations – Assemblée de Corse)

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le mardi 27 septembre 2022, à 13 heures 30**, en présentiel de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

L'ordre du jour était le suivant :

- I- Election du président de commission « Lingua corsa e u so sviluppu » ;**
- II- Projet de procès-verbal du mardi 26 juillet 2022 ;**
- III- L'examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif :**

2.1-Projet d'avis 2022-36 relatif au projet Corse-Catalogne : coopération transfrontalière à vocation culturelle et patrimoniale ;

2.2- Projet d'avis 2022-37 relatif au rapport d'exécution globale de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) liant l'Etat et la Collectivité de Corse 2019-2021 ;

2.3- Projet d'avis 2022-38 relatif aux conventions cadre d'objectifs et de moyens entre la CdC, l'OEC, l'ADEME, le SYVADEC et les EPCI concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés.

- IV- Délibération portant modification de la composition des commissions ;**

- V- Questions diverses.**

Étaient présents :

ACKER-CESARI Véronique, ANDREANI Christian, ANGELETTI André, ARNAUD-SUSINI Marie-Ange, BATTESTINI Antoine, BIAGGI Michèle, BRIGNOLE Jean, CASABIANCA Charles, CASABIANCA François, CASANOVA Mathieu, CESARI Alexandra, CHOURY Hyacinthe, CLEMENTI Jean-Pierre, DAL COLLETTI Jean, DE PERETTI Nicolas, DIPERI Bertrand, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, FRANCESCHI

Henri, GIACOMONI Léon, GIUDICELLI Jean-Pierre, GODINAT Jean-Pierre, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MARCELLINI Marie-Désirée, MATTEI Jean-Toussaint, MINEO Fabien, MONDOLONI Rosine, NICOLAI Louise, NICOLI Marie-Jeanne, NOVELLA Christian, OLLANDINI Jean-Thomas, PELLEGRIN Dominique, RIUTORT Jean-Jacques, ROYER Vincent, RUBINI Pierre-Jean, SALDUCCI Valérie, SALVATORI Marie-Josée, SALVATORINI Patrick, SANTONI Pierre, VENTURINI Stefanu, VITALI Pierre.

Étaient absents et ont donné pouvoir :

ANCHETTI Pierre (*Pouvoir à Denis LUCIANI*), BARBE Michèle (*Pouvoir à Marie-Jeanne NICOLI*), BOSSART Patrice (*Pouvoir à Alexandra CESARI*), NINU Marc (*Pouvoir à Jean-Toussaint MATTEI*), Pat O'BINE (*Pouvoir à Hélène DUBREUIL-VECCHI*), PANTALONI-BARANOVSKY Julie (*Pouvoir à Marie-Josée SALVATORI*), PASQUALI François-Laurent (*Pouvoir à André ANGELETTI*), SANTINI Marcel (*Pouvoir à Michelle BIAGGI*), TROJANI Paul (*Pouvoir à Stefanu VENTURINI*).

Madame la Présidente Marie-Jeanne NICOLI demande à **Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI** de procéder à l'appel des conseillers, après constatation du quorum (43 présents à l'ouverture de séance), **la Présidente**, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

La Présidente salue la présence de Pascal ZAGNOLI représentant de l'Assemblea di a Ghjuventu, qui assiste aux débats, elle espère ainsi mener des partenariats et des études communes ; ainsi que celle de Stefanu VENTURINI qui siège pour sa première séance plénière au sein du Conseil, et auquel elle donne la parole.

Stefanu VENTURINI salue l'Assemblée et déclare représenter la Chambre de Commerce suite à un changement intervenu lors de la fusion entre les deux organes, il est membre du Bureau de la Chambre, est en charge des ports, et plus largement très heureux d'être désormais membre du Conseil, pour débattre de tous ces sujets qui intéressent la Corse et les Corses.

1/ Election du président de la commission « Lingua corsa è u so sviluppu » :

La Présidente s'enquiert sur le nom de potentiels candidats : seul, Léon GIACOMONI se déclare candidat ; de fait, il est élu.

La Présidente rappelle qu'en application de l'art 4.5 du règlement intérieur, Léon GIACOMONI, seul candidat, est désigné Président de la commission « Lingua corsa è u so sviluppu ».

Léon GIACOMONI remercie ses collègues conseillers, et a une pensée pour Lisandru BASSANI, décédé il y a peu, qui lui avait soufflé que le Conseil était une institution importante. Il ajoute que la langue doit être une préoccupation majeure, plus encore en ces temps de négociations et le travail effectué en ce sens doit primer.

La Présidente félicite et remercie Léon GIACOMONI.

2/Projet de procès-verbal du mardi 26 juillet 2022

La Présidente interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet de procès-verbal au vote :

Votants : 52

NPAV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 52

Le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3/ Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif

2.1 - Projet d'avis relatif au projet Corse-Catalogne : coopération transfrontalière à vocation culturelle et patrimoniale; rapporteur Jean DAL COLLETTO pour les commissions « Azzione culturale, patrimoine & audiovisuel » et « Europe, relations internationales, Euro-région-Méditerranée, Diaspora ».

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Jean DAL COLLETTO pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Christian NOVELLA précise que lors de la commission, il a été dit que la proposition ficelée arrivait *in fine*; peut-être aurait-il fallu la soumettre en amont aux acteurs culturels, lors de l'élaboration, puis lors de la réalisation.

Il propose à la ligne 69, la rédaction d'un amendement :

« ...le CESECC regrette que lors de son élaboration, les acteurs culturels et patrimoniaux n'aient pas été associés pour apporter leur concours à ce projet... »

La Présidente déclare qu'elle n'a pas eu la possibilité d'être présente lors de la commission, puisqu'elle se trouvait en Guyane, elle juge la remarque pertinente toutefois, l'essentiel du programme est porté par les institutions régionales, qui concernent la cinémathèque, le FRAC, les journées historiographiques de Sainte Lucie de Tallano (médiathèque en régie Collectivité) et le centre polyphonique : la mobilisation est essentiellement régionale sur ce projet de coopération Corse/Catalogne, le reste étant fléché pour le secteur du livre et de la lecture, des résidences sont prévues et enfin, le seul domaine où il pourrait être fait appel à un comité de pilotage serait pour le spectacle vivant -appel à candidatures...-. Il s'agit ici d'entériner un programme régional de partenariat, dans le domaine du spectacle vivant puisque des échanges au niveau de festivals de films auront lieu ; il faut se féliciter de la volonté de créer des partenariats en Méditerranée et particulièrement en Catalogne, cependant il est important que les acteurs soient associés au projet.

Christian NOVELLA ajoute que le volet environnement n'est pas suffisamment développé.

Jean DAL COLLETTTO précise que la volonté de la Conseillère exécutive était d'associer le maximum de monde du secteur culturel.

Jean-Pierre GODINAT s'interroge quant à savoir si le Budget Primitif 2023 a été voté, et à la suite, comment inscrire ces sommes ? En effet, selon lui il estime cela curieux car le budget n'a pas été voté ; de plus, il s'enquiert des lignes budgétaires qui seront impactées par ces sommes considérables (870 000 €). Malheureusement il n'a pas pu assister à la réunion de la commission, mais est interpellé par ces montants et souhaiterait que cela soit spécifié dans l'avis.

Jean DAL COLLETTTO confirme que la Conseillère exécutive s'est exprimée sur ce point en indiquant que pour elle, il s'agissait de montants prévisionnels.

Denis LUCIANI estime que l'axe politique défini sera précisé plus tard. En outre, la collaboration pourrait intégrer le consulat catalan qui se trouve à Alghero en Sardaigne, qui est un relais important, un pont entre les 2 îles.

Sur les transports, il y a quelques années, la CCI2A avait mis à l'étude une desserte entre ces îles (Ajaccio/Porto-Torres et Barcelone) par une coopération avec les compagnies qui desservaient les 3 ports.

Hyacinthe CHOURY juge que la ligne 82 et la ligne 97 reprennent la même phrase ; est-ce un copié-collé ?

Patrick SALVATORINI souhaiterait proposer, à la ligne 105, une modification du texte :

« ...sous réserve que le financement du projet ne vienne pas grever le budget de la Culture. »

Nicolas DE PERETTI objecte qu'à la lecture du rapport, on voit bien que les crédits sont clairement fléchés au programme éducation du 2nd degré EPLE/fonctionnement ; les crédits ne seront inscrits qu'au BP 2023.

Néanmoins, il y a un problème au niveau de l'Assemblée de Corse quant au monde associatif, où les financements sont moindres et il ne faudrait pas que ce genre d'actions se fassent au détriment d'associations locales.

Sans rien opposer, le problème s'était déjà posé de façon forte lors d'une précédente séance plénière en 2021, où le monde associatif et de l'économie sociale et solidaire s'était alors exprimé par un vote sanction.

La Présidente synthétise que s'il est vrai qu'il est fondamental de développer les partenariats méditerranéens, il est très important de soutenir le rayonnement de la culture corse et les échanges avec la Méditerranée mais il convient dans un premier temps de soutenir l'existant et la culture sur le territoire.

Puis elle rappelle deux points de vigilance importants : la participation des acteurs culturels et de l'ensemble des artistes dans la définition des projets et leur labellisation éventuelle et d'autre part le budget de la Culture qui ne doit pas être grevé par ces actions.

Jean DALCOLLETTTO indique s'être rendu en Catalogne il y a quelques semaines, où il a noté une grande fraternité entre les peuples catalans et corses.

Pierre SANTONI relève que le mot « sport » a été cité dans le rapport, il s'interroge quant aux actions qui y font référence ? De surcroit, il affirme qu'il est temps de passer à la réalité, et arrêter de rêver : en effet, le contexte national, international, et régional est ambigu sans dialogue, de plus le monde associatif constitue la cohésion sociale après l'implosion de la cellule familiale. L'heure n'est pas encore venue de remplacer le monde associatif.

Il faudrait davantage respecter les accompagnants de ces différents mouvements sportifs, car cela est un véritable sacerdoce, ils veulent un certain épanouissement de la société.

Les Jeux des Iles ont réalisé ce que personne n'a réalisé jusque-là avec 27 équipes et 7 nationalités, sans accompagnement financier : la commission des Iles dont 3 corses ont présidé cette commission, a reconnu le bien-fondé de la manifestation. Mais à ce jour, personne ne se met autour de la table : aussi, il souhaite débattre et s'en auto-saisir.

La Présidente agrée sur le principe de l'importance du mouvement associatif et de son travail sur le terrain que le Conseil vigilant, a toujours soutenu, en étant avant tout représentant de la société civile ; sans néanmoins hypothéquer le soutien et le développement, de ce qui se passe sur le territoire en matière d'associations, et de créations artistiques et culturelles.

Jean-Toussaint MATTEI reprend qu'il n'y a pas d'opposition au projet, toutefois, avec l'arbitrage financier de la Collectivité de Corse, il est envisageable que les fonds dédiés impactent d'autres directions : la vigilance doit être de mise.

Rosine MONDOLONI se dit interloquée par ces situations, où certaines associations voient leur budget diminuer de moitié : elle estime que ce genre de projet devrait relever de collectivités qui disposent de moyens.

La Présidente précise une nouvelle fois, qu'il s'agit du Budget 2023, et qu'il conviendra d'en reparler le moment venu.

La Présidente soumet le 1^{er} projet d'amendement, déposé par Christian NOVELLA :

Votants : 52

NPAV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 51

L'amendement est adopté.

La Présidente soumet le 2^{ème} projet d'amendement, déposé par Patrick SALVATORINI.

Jean-Toussaint MATTEI interrompt le vote en sollicitant une nouvelle formule dans le cas où le budget serait présenté à la baisse, il ne serait pas grevé mais serait néanmoins, à la baisse : comment faire la distinction ?

La Présidente objecte qu'il est difficile aujourd'hui d'avoir recours à une nouvelle formule, sans avoir les affectations budgétaires, cette formule plus générale est souhaitable. Une réunion plus précise et détaillée pourrait avoir lieu en temps et heure. Cette année des baisses significatives et légitimes néanmoins, ont eu lieu : aussi, une réunion avec les services de la Culture se tiendra afin de revenir notamment sur certains points du règlement des aides, déjà évoqués par ailleurs. Dans le rapport évoqué il est question d'un partenariat avec le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC).

Pierre SANTONI concernant, le CSJC qui vient d'être cité, indique qu'il s'agit uniquement d'une régie de la Collectivité de Corse et qu'à ce titre cette entité ne peut décider elle-même de son sort. Il évoque une concurrence éhontée du service public par une régie qui prend la main sur toutes les formations, il s'interroge quant à savoir si nous sommes réellement en France, et sur la lâcheté de l'Etat à laisser faire et à ne pas dire la vérité. Il termine en faisant mention de « certaines personnes qui ont, pendant 40 ans, agi pour la Corse et se retrouvent aujourd'hui détroussés de leur héritage ».

La Présidente revient sur le vote du 2^{ème} projet d'amendement déposé par Patrick SALVATORINI :

Votants : 52

NPAV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 51

L'amendement est adopté.

De plus, la Présidente propose la suppression de la ligne 82/83 conformément au propos de Hyacinthe CHOURY qui alertait sur la redondance d'une phrase.

Puis la Présidente soumet le projet d'avis au vote.

Votants : 52

NPAV : 1 (*Pierre SANTONI*)

Abstention : 15 (*ACKER-CESARI Véronique, BRIGNOLE Jean, BOSSART Patrice ; CASABIANCA Charles ; CESARI Alexandra ; CLEMENTI Jean-Pierre ; FEDI Marie-Jeanne ; FRANCESCHI Henri ; GODINAT Jean-Pierre ; LUCIANI Jean-Pierre ; MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée ; MINEO Fabien ; MONDOLONI Rosine, NOVELLA Christian, PELLEGRIN Dominique*).

Contre : 0

Pour : 36

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2022-36.

Denis LUCIANI intervient sur la richesse du débat, et ajoute que depuis 2015, toute une série d'accords internationaux ont été signés par la Collectivité qui commencent à avoir une déclinaison concrète.

2.2 - Projet d'avis relatif au rapport d'exécution globale de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) liant l'Etat et la Collectivité de Corse 2019-2021 ; rapporteur François CASABIANCA pour la commission « Précarité-solidarités, santé cohésion sociale et habitat – Sport et vie associative ».

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie François CASABIANCA pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Louise NICOLAI informe que le centre d'examen de santé qui est un centre régional mis en place par la CPAM, était inconnu de la Conseillère exécutive, des bilans gratuits -ouverts à tous- sont effectués, où l'on détecte des problématiques avec mise en place d'un questionnaire sur l'environnement des personnes -afin de les aider au travers d'associations qui oeuvrent à secourir ces publics-, en présence de médecins et d'infirmières.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI absente lors de la commission, se questionne sur l'avis et notamment les termes « fluidifier les parcours d'insertion pour les bénéficiaires du RSA », que sont « les référents de parcours dédié aux situations complexes » et comment définir ces « situations complexes » ?

Enfin, la lutte contre la pauvreté est un objectif louable, cependant, pour ce faire, une rémunération décente est nécessaire ; de plus, s'agissant des référents, s'ils ont de objectifs chiffrés -en général des %-, on sait que pour atteindre et remobiliser les bénéficiaires du RSA, cela ne servira à rien : il faut privilégier la qualité à la quantité et non l'inverse. Or, on revient aux mêmes travers et on fera un bilan en guise de pourcentages, sans véritablement vérifier l'effectivité de l'accompagnement.

Enfin, sur les bilans qui doivent être effectués, un psychiatre ou un psychologue doit accompagner le médecin car il y a souvent des difficultés autres à s'insérer.

Hyacinthe CHOURY objecte que le référent de parcours et le terme de fluidification sont présents dans le rapport, il n'est pas question de transformer le travail social mais de le faciliter.

Sur la politique du nombre, le rapport se félicite du petit nombre de réussites au regard du nombre des suivis, par ailleurs, la baisse significative du nombre des allocataires est expliquée par des départs à la retraite, des déménagements, des arrêts maladie : le rapport est réaliste, clair sur ce qui a été fait, par cette convention avec l'Etat et ses objectifs nationaux, c'est-à-dire avec 1/3 du budget alloué, il a été mis en œuvre ce qui pouvait l'être en Corse.

Enfin, un 6^{ème} axe a été ajouté par la Collectivité de Corse, qui ne figurait pas dans les objectifs de l'Etat, et qui consiste à une augmentation de l'enveloppe alimentaire (la faisant passer de 450 000 à 500000 €) alors que la précarité explose, que le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a triplé depuis 2019. Bien entendu ces mesures ne freineront pas cette augmentation exponentielle. Or ici, il s'agit d'un rapport d'exécution, d'une convention avec l'Etat qui contient 1 ou 2 mesures méritoires.

Depuis 10 mois, la Collectivité de Corse a engagé un dialogue avec les associations contre la précarité, comme la CLE, sur notamment les difficultés de ces associations avec le règlement des aides et le dialogue a évolué de façon constructive : aujourd'hui on peut penser qu'en 2023, les associations ne connaîtront pas les graves difficultés budgétaires connues en 2021. Il s'agit-là d'une avancée énorme.

Une réflexion sur l'évolution du travail social, va être menée au sein de la Collectivité de Corse : Monsieur le Conseiller indique avoir sollicité la représentation du Conseil au sein de cette commission.

La Présidente se félicite de la mise en place d'un véritable dialogue entre les services de la Collectivité de Corse et les associations puisque le Conseil avait porté ces questions au cœur du débat, auprès de la Conseillère en charge de ces questions.

Par ailleurs, pour répondre à Marie-Désirée MARCELLINI, la définition des termes et objectifs listés dans ce rapport avait déjà été évoquée dans le cadre de l'avis du CESECC daté de juin 2019.

Charles CASABIANCA souhaite faire une distinction entre le terme précarité et pauvreté voire extrême pauvreté ; quant à « fluidifier », peut-être vaut-il mieux user du verbe « simplifier » une démarche.

François CASABIANCA objecte que ces locutions sont nationales, et non une interprétation locale.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 53*

NPAV : 1 (Pierre SANTONI)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 52

*on a noté l'arrivée de Jean-Thomas OLLANDINI.

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2022-37

2.3- Projet d'avis relatif aux conventions cadre d'objectifs et de moyens entre la CdC, l'OEC, l'ADEME, le SYVADEC et les EPCI concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés ;

rapporteur Patrick SALVATORINI pour la commission « Politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme ».

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Patrick SALVATORINI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Christian NOVELLA entame son propos par l'amalgame commis lors de la commission consultative du Plan territorial des déchets réunie le 13 juillet dernier, par la représentante de l'Association U LEVANTE qui s'est trompée et a voté en faveur de ce document pensant voter pour une 1^{ère} étape d'un plan à développement : évidemment, il réitère son souhait de rectifier cette erreur.

Il confirme être contre les usines de tri-valorisation, qui vont selon lui à l'encontre du tri à la source et qui sont considérées comme un gouffre financier, un échec technique. La valorisation thermique et énergétique est une forme d'incinération, là aussi il s'agit d'un marché énorme : il n'en dira pas davantage, compte tenu que l'avis reprend bien l'importance d'une gestion publique.

Par ailleurs, le propos du rapport en termes de vertu, n'est pas respecté ; certes, les précédents plans n'ont pas non plus généré d'avis positifs mais plusieurs choses ont été demandées, et sont restées lettre morte.

Il a le sentiment « d'aller dans le mur », et s'étonne au regard des nombreuses observations effectuées, qu'un avis favorable soit rendu.

Enfin, au nom de son association, il ne pourra pas voter en faveur de ce rapport et une explication de vote suivra.

Enfin, dans les faits, les propos qui se veulent rassurants du Président ARMANET (par exemple une seule usine de tri-valorisation alors qu'en réalité il y en a plusieurs) ne sont ni étayés, ni répercutés : on se retrouve avec un Plan, qui donne les clés aux privés qui peuvent s'enrichir, et amène le contribuable à devoir s'acquitter de sommes considérables.

Jean-Pierre LUCIANI revient sur la ligne « ... *il est important pour lever tout doute qu'il pourrait concevoir de permettre aux usagers un accès à la formation ...* » car il ne comprend pas le sens de l'expression.

La Présidente tranche quant à la validité de cette expression.

Jean BRIGNOLE se déclare favorable au porte-à-porte, récemment il s'est en effet déplacé sur un EPCI où le porte-à-porte se pratique, il a ainsi pu constater que l'on était revenu aux situations d'avant le camion-benne, c'est-à-dire que les agents transportent les déchets quels qu'ils soient de la même façon qu'avant. Toutefois, bien que favorable au porte-à-porte, il faudra équiper les différents modes de collectes afin de prendre en compte les nombreuses contraintes physiques de manutention, de pénibilité : aujourd'hui par exemple, un camion-benne ne peut faire marche-arrière. Il s'interroge à haute voix, au regard du contexte actuel qu'il faut accompagner, car des hommes et femmes travaillent dans des conditions qui ne sont pas dignes de 2022.

François CASABIANCA indique avoir été présent à la commission, et juge la prestation et les réponses du Président ARMANET franches et directes et assure qu'un dialogue s'est établi, même si bien entendu cela est perfectible, et que l'avis ne constitue pas un blanc-seing.

Il souligne la volonté de la Collectivité de Corse d'avoir un cadre de conventionnement avec le EPCI : aujourd'hui par absence de cadre, la Collectivité de Corse est contrainte de donner une suite favorable aux différentes demandes des EPCI, y compris les demandes qui ne devraient pas être recevables. En revanche, il est bien ressorti de la discussion que tous les EPCI ne sont pas sur un même plan d'égalité : les disparités sont très fortes, et la stratégie du cadre unique pour tous, risque de se heurter à cette hétérogénéité de la situation actuelle.

Marie-Josée SALVATORI confirme le propos de Jean BRIGNOLE inhérent à la pénibilité de l'emploi et aux conditions de travail, et prend l'exemple de la situation actuelle à Ajaccio où les employés de la voirie se baissent et jettent, et ainsi de suite de façon répétitive : sous peu, ceux-là risqueront des pathologies. Sur l'avis favorable, il porte sur le cadre posé en soulignant que tous les EPCI ne sont pas au même niveau.

Hélène DUBREUIL-VECCHI regrette de n'avoir pu assister à la commission, car l'EPCI sur lequel elle réside fait bien partie de ceux qui sont considérés comme faisant partie « du bas du panier », avec 33 communes et la plus faible population, sachant que le problème de la divagation des animaux est toujours en réflexion ; les essais doivent être réalistes, dans certains villages autant pour les salariés que pour les usagers, et ce n'est pas une mince affaire. Enfin, au niveau de la dépense, le parc de camions de ramassage ne correspond plus à la réalité du besoin : il faut se rapprocher de la réalité du quotidien et des personnes qui travaillent.

Rosine MONDOLONI revient sur la réunion de la commission et notamment sur les études relatives au site de Viggianello qui ont été effectuées, et pour lesquelles il semblerait qu'il n'y ait aucune information, ni aucune transmission. En outre, sur les usines de tri-valorisation, elle confirme qu'il s'agit d'incinération contrairement aux propos tenus par le Député ACQUAVIVA récemment dans une émission télévisée.

A l'occasion de la mise en place d'un Plan, la Corse se doit d'être novatrice (1 tonne de déchets brûlés = 800kg à 1T CO2 rejeté dans l'atmosphère) ; on met en place une pérennisation de la plaisance autour de la Corse, en sachant que 90% des bateaux sont à moteur, on se trouve donc en perpétuelle contradiction.

La Présidente rappelle que l'objet du présent rapport porte sur un conventionnement avec les EPCI, permettant à chacun de se remettre au niveau ; même si le sujet est complexe, les réserves ayant été exprimées, on devrait à l'issue des contributions pouvoir passer au vote.

Denis LUCIANI revient sur le caractère fondamental de la gestion privée/publique, comme prévu au rapport : le mécanisme de contrôle sollicité affecté à cette usine de valorisation, doit nécessiter la vigilance de tous.

Comment ces entreprises de monopole gèrent et affectent ces déchets ? Aujourd'hui la gestion de déchets n'est pas publique, elle est privée et à partir de ce constat, il faut établir un contrôle et aller dans le sens d'un contrôle plus pointu.

Patrick SALVATORINI agréé compte tenu du propos tenu par le Président ARMANET qui a qualifié le mode de gestion, de point central.

Hyacinthe CHOURY revient sur les notions d'égalité, d'équité ou uniformité, qui doivent être également prévues dans les règles administratives qui régissent les EPCI ; en effet, faire des collectes efficaces sur des territoires vastes, est ardu, le nœud du problème est sur la collecte, sachant que les critères géographiques ont été agrégés en termes de distances, et sont incompatibles d'un EPCI à l'autre et calqués sur des critères nationaux qui n'ont rien à voir avec la réalité des routes locales, *a fortiori* lorsqu'en saison touristique la population est multipliée par deux durant quatre mois par an.

Charles CASABIANCA revient sur l'égalité et l'équité des différentes communautés de communes, les territoires en effet ne sont pas égaux, l'élément important reste la fiscalité : il faut avoir une vision globale du coût des ordures ménagères. Quant au privé, il occupe la place laissée libre par le public : s'il y avait un Plan de gestion des déchets, on ne s'interrogerait pas.

La solidarité doit se faire entre territoires, aujourd'hui cela ne peut se faire car il n'y a pas de plan. Il ne se déclare pas contre l'incinérateur, mais souhaiterait qu'on lui démontre que ces procédés sont nocifs.

Des procédés novateurs sont en place comme à Monaco, par exemple, l'enfouissement et l'export par camions ne constituent pas des solutions pérennes. Il faut axer les efforts vers un Plan efficient et l'ingénierie qui va avec, qui comporterait des données techniques.

Christian NOVELLA rappelle que du point de vue légal, à partir 2025, aucun fermentescible ne sera plus traité après tri à la source, de fait on se retrouvera en marge de la loi. Il faudrait parvenir à une certaine logique. Au lieu de créer des usines de tri valorisation qui les accueillent, il faut multiplier les usines de tri tout venant pour recyclage, hors fermentescibles, comme celle de Biguglia qui fonctionne bien. Seule une gestion publique en régie à l'image de celles créées avec succès dans d'autres régions peut permettre une gestion vertueuse des déchets.

La Présidente rappelle l'intérêt de toutes les contributions, et indique que ces questions seront débattues à nouveau d'ici la fin de l'année car le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets a fait l'objet de modifications et d'études complémentaires or, ici il s'agit de mettre en place des conventions avec les EPCI pour faciliter et aider les territoires notamment au niveau des disparités pour tenter de favoriser le tri à la source sans que cela n'impacte le contribuable.

Henri FRANCESCHI pense qu'il faut mettre en place ce conventionnement avec les EPCI, car la collecte des ordures ménagères est aussi un problème de distance : selon l'étendue du territoire, et au regard de la fréquence souhaitée, plusieurs points de collecte sont indispensables. C'est évident que cela a un coût exorbitant, quant aux taxes elles ne se situent pas à la même hauteur : cette convention est nécessaire pour régler entre autres, les problèmes de kilométrages mais aussi de volumes.

La Présidente recentre les débats, autour du rapport relatif au conventionnement.

Rosine MONDOLONI argumente sur les solutions, autres que les usines proposées dans le présent rapport, qui existent.

Patrick SALVATORINI souhaiterait renforcer, l'avis, ligne 77 :

« ...concernant le point particulier des transports des déchets, une gestion entièrement publique en serait la formule souhaitable »

André ANGELETTI sur la notion de nouvelle trame, se déclare étonné du discours relatif à la disparité, alors que les EPCI ont déjà compétences, car les territoires ruraux paient la même taxe que le littoral, taxe multipliée par 5 et parfois par 10 dans certains cas. Les EPCI ne savent pas de quelle façon gérer ce problème : on ne peut être que favorable néanmoins, il s'interroge sur les raisons qui conduisent certains EPCI à bien travailler et d'autres qui n'y arriveraient pas, puisque les moyens financiers existent déjà.

La Présidente précise que d'autres moyens viendraient s'adjoindre notamment une ingénierie de coordination où l'apport de cette convention aiderait et favoriserait la mise à niveau de ces EPCI.

André ANGELETTI confirme que les EPCI ont largement les moyens de mettre tout cela en place, il s'interroge sans en connaître les motifs, sur les raisons qui conduisent les EPCI à ne pas agir immédiatement.

Patrick SALVATORINI en guise de conclusion, ajoute que la gestion n'est pas entièrement publique puisque le Président ARMANET lui-même a indiqué que deux sociétés se partageaient les transports.

Marie-Josée SALVATORI fait lecture du projet d'amendement ligne 67, en lien avec la préoccupation de Jean BRIGNOLE sur les personnels :

« ...en lien avec les processus de collecte et de traitement, le CESECC estime indispensable d'une part d'accorder une attention particulière aux conditions de travail, d'autre part de mettre en place des formations pertinentes. »

La Présidente soumet le 1^{er} projet d'amendement, déposé par Marie-Josée SALVATORI :

Votants : 52*

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 52

L'amendement est adopté.

*Départ de Pierre SANTONI

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

Votants : 52

NPV : 4 (*Patrice BOSSART, Charles CASABIANCA, Alexandra CESARI, Marie-Jeanne FEDI*)

Abstention : 10 (*ACKER-CESARI Véronique, ANGELETTI André, BATTESTINI Antoine, BRIGNOLE Jean, CLEMENTI Jean-Pierre, DUBREUL-VECCHI Hélène, GODINAT Jean-Pierre, LUCIANI Jean-Pierre, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, PASQUALI François-Laurent*)

Contre : 4 (*MINEO Fabien, MONDOLONI Rosine, NOVELLA Christian, PELLEGRIN Dominique*)

Pour : 34

Ce projet d'avis est adopté à la majorité des suffrages exprimés et devient l'avis 2022-38.

4/Délibération portant modification de la composition des commissions ;

La Présidente indique qu'en raison des représentations tournantes au sein du Conseil, un certain nombre de membres ont changé, en raison des accords qu'ils avaient effectués au moment des désignations : Charles CASABIANCA, Nicolas DE PERETTI, Antoine MARCAGGI, Stefanu VENTURINI et Pierre VITALI ont donc procédé à leurs inscriptions à des commissions, en application des articles 6.3 et 6.4 du règlement intérieur.

La présente délibération fixe les représentations de chacun.

Puis la Présidente soumet le projet de délibération au vote.

La nouvelle composition des commissions est adoptée à l'unanimité.

5/Questions diverses ;

Fabien MINEO souhaite évoquer ce qu'il qualifie de « CESECC bashing » et faire écho à une publication qu'il juge diffamante, émanant de Jean-Paul LUCIANI (ex animateur de radio) sur un réseau social, qui en substance s'interrogeait sur le véritable objet du CESECC.

Il se déclare à l'aise puisqu'il fait partie des conseillers qui reversent l'intégralité de leur indemnité à leur organisation : néanmoins, au nom de tous ses collègues conseillers, il estime ne pas avoir à rougir ni de son investissement, ni même de ses émoluments.

La Présidente, vis-à-vis de ces points de vue déconcertants et tout en admettant que chacun est libre de ses opinions, indique qu'il est important que les conseillers puissent se faire le relais du travail réalisé au CESECC témoignant de l'investissement des conseillers afin de rendre plus visible et compréhensible l'activité du Conseil auprès du grand public.

La Présidente annonce :

- S'être déplacée en Guyane avec l'Association CESER de France, en sa qualité de vice-Présidente, à la rencontre des élus et du CESECE de Guyane, où des échanges ont été entrepris notamment sur le fonctionnement des institutions, et évoquer aussi les demandes pressantes sur l'évolution institutionnelle vers des autonomies plus larges, puisque certaines de ces régions ont des statuts plus avancés. De plus, il a été convenu de continuer à échanger pour, sans faire ni modalisation, ni comparaison (mais avec des points de convergences) apporter des éléments à la réflexion à mener ensemble, dans le cadre des discussions avec le gouvernement ;
- La mise en place d'une nouvelle table-ronde en partenariat avec la Fondation de l'Université de Corse prévue le 11 octobre. Cet événement lancera un cycle sur les mutations du travail : la table-ronde à venir sera consacrée « aux enjeux et perspectives de la transmission d'entreprises en Corse » ;
- Les suites apportées au séminaire du 31 août dernier, notamment sur la représentation du CESECC lors des discussions avec le gouvernement : une réunion de Bureau s'est donc déroulée le 7 septembre dernier en présence du Président de l'Exécutif et la Présidente de l'Assemblée de Corse, où les arguments ont été exposés afin de prendre en compte le volet économique et social des 3 sections et que soit portée la parole de la société civile. Le débat a été long, et les échanges fructueux : une réponse doit nous parvenir sous peu, quant à la composition de cette délégation. Enfin, il a été acté que la parole de la société civile serait bien entendu portée à l'occasion des groupes de travail qui seront mis en place, ainsi qu'à la Conférence sociale. Enfin, des audiences seront sollicitées notamment auprès de la délégation des élus qui se sont rendus à Paris, ainsi qu'auprès de M. Grégory CANALE.

Hyacinthe CHOURY rappelle la date du vendredi 21 octobre, journée de la lutte contre la Précarité où se tiendra un colloque annuel organisé par la CLE à partir de 17h30, à l'Espace Diamant.

Marie-Josée SALVATORI réitère son propos sur la représentation du CESECC au sein de la délégation qui va porter le message auprès du gouvernement, *a fortiori* au regard du travail fourni par le Conseil où cela s'assimilerait à une reconnaissance de l'institution.

La Présidente indique, qu'en collaboration avec la Secrétaire Générale, elle a initié une consultation afin de savoir comment les CESER des régions d'outre-mer sont engagés dans les processus de négociation, il y apparaît qu'ils ne sont pas tous associés de la même manière aux instances stratégiques.

Denis LUCIANI estime qu'il s'agit d'une occasion pour la société corse de définir le contenu du statut d'autonomie, rentrer dans le concret des mesures et des dispositifs à élaborer : il y a quand même une expertise, même si le politique doit négocier le cadre juridique global, la déclinaison pratique -dans une série de domaines différents- nécessite que soient avancées des propositions

concrètes (PPE, éducation, transports...) : le défi est important pour la société corse, et le CESECC peut apporter sa vision, la précision que le politique ne peut apporter.

La Présidente soumet l'idée déjà émise lors du séminaire du 31 août dernier, de créer des groupes de travail transversaux, animés par les présidents de sections, ouverts aux conseillers qui le souhaitent avec des modalités et une méthode de travail, ainsi qu'une synthèse des avis et préconisation sur les limites du statut actuel de la Corse et la nécessité d'initier rapidement les réunions de travail afin de produire des contributions développées, étayées et concrètes.

François CASABIANCA est convaincu qu'entrer dans cette question d'autonomie sur uniquement des fondements juridiques, fait l'impasse sur la véritable réflexion à mener, à savoir « qu'est-ce que l'autonomie », avec des éléments et des points de repères. Il ne faut pas passer à côté d'une nécessaire mise en débat, au-delà des thématiques elles-mêmes.

La Présidente agrée tout à fait ce principe, compte tenu d'une part de l'essence même du CESECC, d'autre part du point de départ constitué par le rapport « Cambià u campà » qui en est la pierre angulaire, qui constituera un apport plus pragmatique et complet. A partir de problématiques très concrètes, des axes de réflexions sont posés, et une contribution suivra, en abordant les questions qui seront estimées comme pertinentes.

Jean DAL COLLETTO observe que les questions de débat sont importantes, mais retient qu'il s'agit d'un statut, qui équivaut à une réforme constitutionnelle ; d'autre part, la société civile est celle qui est présente, qui travaille et qui fait vivre la Corse dans l'île toutefois, il convient de ne pas oublier l'autre partie celle qui fait vivre la Corse à l'extérieur, cette partie de la société civile organisée ne doit pas être oubliée lors des discussions et pense que peut-être il faudrait suivre l'exemple des Basques, qui ont légiféré dans ce domaine.

La Présidente remercie l'ensemble des Conseillers pour leur participation, souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative et technique, avant de clore les débats et lever la séance à 16h45.

ANNEXES

- Projet d'avis 2022-36 ;
- Projet d'avis 2022-38 et explication de vote d'U Levante

PRUGETTU D'AVISU CESEC 2022-36¹
PROJET AVIS CESEC 2022-36

Relatif à
Rilativu à

Corse - Catalogne : coopération transfrontalière à vocation culturelle et patrimoniale

Corsica - Catalogna : cuuperazione trasfruntaliere à vucazione culturale è patrimoniale

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Culletività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 13 septembre 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur Corse - Catalogne : coopération transfrontalière à vocation culturelle et patrimoniale ;

Vistu a lettera di presentazione di u 13 di sittembri di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à Corsica - Catalogna : cuuperazione trasfruntaliere à vucazione culturale è patrimoniale ;

Après avoir entendu, Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine et du mécénat, de l'audiovisuel, de l'éducation et de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'orientation, l'enseignement supérieur de la recherche et de la vie étudiante, et de l'innovation scientifique ;

À nant'à u raportu di Jean DAL COLLETTU, per e cummissione « azione culturale, audiuvivisu è patrimoniu » è « Europa, rilazione internaziunale, Euroterritoriu Mediterraniu, spalluzera »

Votants : 52

NPAV : 1 (P. SANTONI)

ABSTENTION : 15 (MJ FEDI ; CASABIANCA Ch ; A.CESARI ; P.BOSSART ; ACKER CESARI ; MARCELLINI, CLEMENTI ; BRIGNOLE ; LUCIANI JP ; GODINAT ; MONDOLONI ; NOVELLA ; FRANCESCHI ; MINEO ; PELLEGRIN)

CONTRE : 0

POUR : 36

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 27 septembre 2022, à Ajaccio
Prononce l'avis suivant**

***U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 27 di sittembre di u 2022, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita***

La Collectivité de Corse souhaite intensifier sa politique de coopération et d'échanges interculturels avec le monde méditerranéen. Dans cette optique, elle encourage, développe et soutient différents liens de collaboration et partenariats durables et privilégiés avec les territoires méditerranéens dans le cadre d'actions et d'opérations culturelles, éducatives et sportives.

Ce rapport pose les bases d'une future collaboration de cet ordre avec la Catalogne qui s'axe autour d'échanges divers dans les domaines du livre et de la lecture publique, de l'historiographie, du cinéma et de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la musique, des arts visuels, de l'éducation et de l'enseignement et du sport. Par ailleurs, l'élargissement de ces partenariats est envisagé dans les années à venir pour d'autres domaines comme l'enseignement supérieur, la recherche, l'économie et le tourisme.

Les objectifs attendus sont de :

- Contribuer au rayonnement de la culture corse dans le bassin méditerranéen
- Enrichir la démarche Bastia – Corsica 2028
- Resserrer les liens avec le monde méditerranéen en travaillant à la promotion d'intérêts communs.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des opérations prévues dans le cadre de cette coopération pour l'année 2023 est de 870.000 €.

Le CESECC se félicite que la Collectivité de Corse prenne l'initiative d'impulser une dynamique dans le cadre d'échanges culturels avec la Catalogne. Cette dernière fait sens avec le lien historique qui lie la Corse avec la Catalogne et le Royaume d'Aragon. Pour autant, il **regrette que les acteurs culturels et patrimoniaux n'aient pas été associés à l'élaboration du projet** ~~qu'une phase d'appel n'ait pas été réalisée pour faire une place aux projets émergents venant des acteurs culturels~~. Il **demande** que ce soit fait par la suite.

Le projet présenté est ambitieux. Toutefois, le **CESECC considère** que rien ne pourra être fait sans les acteurs culturels qui, depuis des années, mènent des projets sur l'ensemble du territoire et à l'extérieur. En effet, **le CESECC a la conviction** qu'on ne peut se passer des acteurs culturels pour mener des projets réalistes, rayonnants et applicables. **Il estime** par ailleurs, que ce projet nécessite un dialogue permanent et constructif entre la Collectivité de Corse et les acteurs culturels. C'est pourquoi, **il demande** que ces derniers soient associés à ce projet, notamment par le biais d'un comité de pilotage. Ce comité de pilotage ne pourra être qu'une phase intermédiaire avant la création de l'Uparata culturelle que le CESECC appelle de ses vœux.

Le CESECC tient en effet à rappeler que la création de l'Uparata culturelle est indispensable pour l'élaboration de tout projet impliquant les acteurs culturels.

~~Le CESECC reconnaît que ce projet permettra aux artistes de rayonner et de se faire connaître en dehors de la Corse.~~

Le CESECC fait remarquer que le tissu associatif de la diaspora doit être inclus comme acteur de ce projet.

Le CESECC demande qu'une attention particulière soit portée à l'équité sur la répartition territoriale des actions culturelles qui seront menées dans le cadre de ce projet. **Il recommande** d'être attentif à garantir la pérennité des actions menées dans les territoires ruraux.

Le CESECC reconnaît que le programme présenté dans ce projet est vaste. Toutefois, **il déplore** que le volet environnemental, indissociable du patrimoine et de la culture, soit absent.

Le CESECC estime qu'il est indispensable de prendre en compte la problématique des transports. En effet, ce projet va impliquer des déplacements, y compris avec du matériel lourd et encombrant. **Il incite** à saisir l'opportunité de réfléchir et de tester la mise en place de lignes directes de transport entre la Corse et la Catalogne.

Le CESECC reconnaît que ce projet permettra aux artistes corses de rayonner et de se faire connaître en dehors de la Corse. Mais l'échange avec la Catalogne pourra également être l'occasion de s'inspirer de leurs modes d'expression et d'organisation en matière de valorisation de la culture.

Le CESECC souhaite que ce projet fasse l'objet d'évaluations et d'un retour d'expériences afin d'en prévoir la transposition dans d'autres régions européennes.

Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport, **sous réserve que le financement du projet de ne vienne pas grever le budget de la culture.**

**La Présidente,
Marie-Jeanne NICOLI**

PRUGETTU D'AVISU CESEC 2022-38¹
PROJET AVIS CESEC 2022-38

Relatif aux
Rilativu à e

**Conventions cadre d'objectifs et de moyens entre la CDC, l'OEC,
l'ADEME, le SYVADEC et les EPCI concernant la gestion des déchets
ménagers et assimilés**

***Cunvenzione quattru d'uggettivi è di mezi trà a CDC, l'OEC, l'ADEME, u
SYVADEC è l'EPCI in quantu à a gestione di i scarti dumestichi è analughi***

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Culletività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 15 septembre 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur les Conventions cadre d'objectifs et de moyens entre la CDC, l'OEC, l'ADEME, le SYVADEC et les EPCI concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Vistu a lettera di presentazione di u 53 di sittembri di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à e Cunvenzione quattru d'uggettivi è di mezi trà a CDC, l'OEC, l'ADEME, u SYVADEC è l'EPCI in quantu à a gestione di i scarti dumestichi è analughi

Après avoir entendu, Guy ARMANET, Président de l'Office de l'environnement de la Corse

À nant'à u raportu di Patrick SALVATORINI, per a cummissione « pulitiche ambientale, assestu di u territoriu è urbanisimu»

Votants : 52

NPAV :4 (BOSSART Patrice ; CASABIANCA Charles ; CESARI Alexandra ; FEDI Marie-Jeanne)

ABS : 10 (ACKER-CESARI Véronique ; ANGELETTI André ; BATTESTINI Antoine ; BRIGNOLE Jean ; CLEMENTI Jean-Pierre ; DUBREUL-VECCHI Hélène ; GODINAT Jean-Pierre ; LUCIANI Jean-Pierre ; MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée ; PASQUALI François-Laurent)

Contre : 4 (MINEO Fabien ; MONDOLONI Rosine ; NOVELLA Christian ; PELLEGRIN Dominique)

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 27 septembre 2022, à Ajaccio
Prononce l'avis suivant**

***U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 27 di sittembre di u 2022, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita***

Dans le cadre du projet de Plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD) de la Collectivité de Corse, la politique "Stratégie déchets & économie circulaire" de l'Office de l'Environnement de la Corse s'inscrit dans une démarche de déploiement généralisé du recyclage, du réemploi et de la valorisation des déchets. À ce titre, la Collectivité de Corse soutient le développement d'un tri à la source adapté à chaque territoire en mettant à disposition l'expertise technique et les soutiens financiers nécessaires au respect des enjeux réglementaires et stratégiques du projet de PTPGD. L'Office de l'Environnement de la Corse s'engage, avec les EPCI compétents, à l'harmonisation et à la territorialisation de solutions d'élimination des déchets performantes, innovantes et pérennes, par le biais d'un conventionnement multipartite, objet du rapport présentement soumis à l'avis **du CESECC**.

Le CESECC émet un avis favorable à l'adoption du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, mais souhaite néanmoins formuler plusieurs remarques :

Avec la disparition de points d'apport collectifs et afin de ne pas pénaliser les habitants, **le CESECC considère** qu'une attention particulière devra être portée sur les effets de la saisonnalité touristique, à la fois en termes de processus de collecte et en termes de moyens affectés à ce processus.

En lien avec les processus de collecte et de traitement, **le CESECC estime** indispensable **d'une part d'accorder une attention particulière aux conditions de travail, d'autre part de mettre en place ~~la mise en place~~** des formations pertinentes pour les personnels des intercommunalités concernés par tout ou partie du processus.

Le 20 avril 2022, **le CESECC a émis** un avis relatif au PTPGD, dans lequel **il suggérait** la conduite d'études sur la valorisation énergétique par incinération. **Il souhaite** aujourd'hui réitérer cette suggestion, afin que puissent être enfin levés les doutes qui perdurent.

Le CESECC y a salué l'adoption du principe d'une gestion publique de la filière des déchets en Corse, **mais estime** qu'il conviendra de veiller à ce que les DSP qui seront mises en œuvre soient suffisamment contraignantes et précises pour prévenir d'éventuelles dérives ou atteintes à ce principe.

Il y préconisait la mise en œuvre d'une communication à la hauteur des enjeux, **et souhaite** aujourd'hui attirer l'attention sur la nécessité de mettre à disposition des usagers les informations les plus transparentes et claires possible sur l'ensemble de la problématique des déchets, faute de quoi, les indispensables appropriations et adhésions aux dispositifs à mettre en œuvre ne pourront pas être obtenues. Il est important, pour lever tout doute qu'ils pourraient concevoir, de permettre aux usagers un accès à l'information concernant les suites données au traitement et/ou au recyclage des déchets après la collecte, y compris pour des cas très spécifiques (recyclage des piles et batteries, des composants électroniques, des huiles minérales, des sprays, des médicaments périmés, des étuis de cartouche ou des peintures, pour ne citer que quelques exemples).

Le CESECC suggère qu'un renforcement du caractère incitatif des mesures soit envisagé, en étendant cette éco-conditionnalité des aides en matière de déchets aux aides que la CdC octroie aux communes et à leurs groupements dans d'autres domaines.

Le CESECC souhaite qu'une attention particulière soit portée, dans la mise en œuvre de la stratégie relative aux déchets et à l'économie circulaire de la CdC et de l'OECC, à ce qu'il ne soit pas créé d'inégalités, tant entre les territoires qu'entre leurs habitants, notamment en termes de tarification incitative et en termes de contributions demandées aux territoires indépendamment de leur taille et de leurs capacités, en veillant à ne pas confondre les principes d'unité et d'uniformité.

Il rappelle à cet égard qu'il avait proposé la mise en place d'un dispositif d'ingénierie commune, qui aurait pu être à même de prendre en compte ce type de problématiques.

Le CESECC appelle à la vigilance pour que ne soient pas stigmatisés les usagers, qui sont en première ligne dans le processus de tri à la source et sur qui on ne doit pas faire porter toute la responsabilité de la problématique. Si un contrôle de l'utilisateur est nécessaire dans le cadre de tarifications ou de fiscalité spécifiques, **le CESECC considère** qu'il est tout aussi nécessaire qu'un contrôle soit aussi exercé, au fil de l'eau et pas uniquement à la signature des conventions, sur les communes et EPCI concernés (réalisation d'infrastructures adaptées, respect des engagements, fréquence de collecte, moyens adaptés, transparence sur les effectifs, mise en œuvre de mesures réellement facilitatrices pour l'utilisateur, etc.).

Concernant l'habitat vertical, **il s'interroge** sur la possibilité de travailler avec les copropriétés et leurs syndicats pour l'adoption de solutions pertinentes (City-worms, par exemple).

Enfin, **le CESECC rappelle** qu'il a produit un rapport d'autoévaluation sur la gestion des déchets en Corse intitulé "*Femu altrimenti – Contribuzione per una gestione efficiente è pratica di i scarti*", dans lequel **il mettait** en lumière un certain nombre de pratiques vertueuses, et souhaite que les réflexions sur les bonnes pratiques et le parangonnage perdurent au-delà de l'adoption du PTPDG et de la contractualisation multipartenariale.



U LEVANTE

Corti, le 26 septembre 2022

Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport cadre d'objectifs et de moyens entre la CDC, l'OEC, l'ADEME, le SYVADEC et les EPCI

EXPLICATION DE VOTE DE L'ASSOCIATION U LEVANTE

Par un communiqué (joint en page 2), adressé aux membres de CCESS (Commission de consultation et de suivi du plan territorial des déchets) qui s'est réunie le 13 juillet 2022, U Levante a précisé sa position au sujet du plan territorial des déchets.

Dès le moment où ce plan, tel qu'il a été présenté en CESECC en avril 22, est approuvé par cette commission, nous ne pouvons que le rejeter ainsi que tout dispositif afférent à son application comme cette convention cadre.

Pour U Levante, ses représentants au Cesecc :
Rosine Mondoloni et Christian Novella

Principalement, U Levante s'oppose toujours :

- à la création des deux usines de tri valorisation (ou tri multifonctions) en raison du coût et des très faibles performances de valorisation de ces installations
- à la valorisation thermique et énergétique des CSR (Combustibles Solides de Récupération) et toute forme d'incinération, en raison de la pollution engendrée, du mauvais bilan énergétique et des coûts faramineux de cette option.

La direction collégiale

| | |
|---|---|
|  Ernest Centofanti |  Rosine Mondoloni |
|  Jean-Marie Domini |  Sophie Mondoloni |
|  Michelle Ferrandini |  Christian Novella |
|  Dominique Gambini |  Michelle Salotti |
|  Anne Luciani |  Lucrece Sansonetti |

Objet : plan déchets, communiqué

U Levante tient à rectifier sa position telle qu'elle a été exprimée lors la réunion de la CCES (Commission de Consultation d'Élaboration et de Suivi du plan territorial des déchets) du 13 juillet 2022.

En effet, le compte rendu de cette commission, *reçu le 15 septembre*, indique que ce plan a été approuvé à l'unanimité et par conséquent aurait reçu un vote favorable de U Levante. Le rapport du Conseil exécutif relatif à la convention cadre de partenariat entre la CDC et les principaux acteurs institutionnels de la gestion des déchets qui sera présenté le 21 septembre au CESECC le mentionne aussi. Le président de l'OEC a confirmé cette affirmation en commission CESECC le 15 septembre 22.

La direction collégiale tient à préciser que l'association U Levante n'approuve pas le plan déchets tel qu'il est présenté actuellement. Le malentendu du vote favorable tient au fait qu'une réflexion en plusieurs étapes et sur plusieurs pistes était prévue par le Conseil exécutif et l'OEC tout au long de l'élaboration du plan. C'est dans ce sens que notre représentante a voté **pour une démarche de poursuite du processus d'examen du plan et non pas son approbation.**

C'est dans ce sens que par une non-participation au vote lors la présentation du plan de gestion des déchets pour avis au CESECC en avril 2022, U Levante a manifesté sa volonté de voir ce plan évoluer.

Principalement, U Levante s'oppose toujours :

- à la création des deux usines de tri valorisation (ou tri multifonctions) en raison du coût et des très faibles performances de valorisation de ces installations
- à la valorisation thermique et énergétique des CSR (Combustibles Solides de Récupération) et toute forme d'incinération pour la pollution engendrée, le mauvais bilan énergétique et les coûts faramineux de cette option.

La direction collégiale

| | |
|--|---|
|  Emel Muchjelline |  Ines Muchjelline |
|  Jean Marie Muchjelline |  Sophie Muchjelline |
|  Valérie Fournier |  Christian Fournier |
|  Dominique Muchjelline |  Mado Muchjelline |
|  Anne Luchat |  Lucie Muchjelline |